

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'Arras Canton d'Arras Nord

n°2023/12/93

Date de convocation 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à 18 Heures 00

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la

présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage 12 décembre 2023

Nombre de conseillers Etaient présents :

Exercice: 26

Présents: 18

Votants: 19

Monsieur Alain CAYET - Monsieur Guy BRAS - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -

Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -

Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -

Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés:

Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER

Madame Chantal DECOCQ Monsieur Philippe LEFEBVRE Madame Audrey TISON Monsieur Jean-Claude NOEL Monsieur Thierry IMBERT Monsieur Hubert CHIVET Madame Sandrine SERGEANT

AU/SD

Secrétaire de séance :

Madame Micheline LAURENT

## Objet: Subvention exceptionnelle à l'association Nénuphar année 2023

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la collectivité participe à la campagne "d'Octobre Rose" en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Pour la quatrième année consécutive, l'équipe Chanteclair et quelques bénévoles ont proposé et organisé la vente de 127 pizzas pour 573,41€ et des tricots pour 158€, chaque vendredi, durant les semaines de ce mois d'octobre. Cette opération a permis de dégager un bénéfice de 731,41 euros.

Monsieur le Maire propose de reverser cette somme au profit de l'association "Nénuphar" installée au 15 rue Willy Brandt à Arras. L'association assure l'accompagnement des patients atteints de cancer, dès l'annonce de la maladie, tout au long des soins et dans l'après cancer.

Elle cherche à apprendre aux aidants et aux malades à vivre avec la maladie et à réapprendre à vivre après, ou à les aider à investir le présent quand la maladie compromet l'avenir.

Saluant les initiatives prises en faveur de la lutte contre le cancer du sein

Considérant l'importance et l'intérêt de la démarche de l'association "Nénuphar" :

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition de Monsieur le Maire et à l'autoriser :

- à verser une subvention exceptionnelle de 731,41 euros à l'association "Nénuphar"

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire Transmis en préfecture Saint Nicolas Lez Arras, Le 19 décembre 2023

Le Maire, Alain CAYET.